

## **DOMICILIATION DE SOCIÉTÉ** *(Documents à fournir) \**

Photocopie de la carte d'identité ou passeport du gérant ; carte de séjour si étranger.

Attestation de domicile : quittance de loyer / facture EDF / Télécom.

Donner un n° de téléphone afin que nous puissions vous joindre.

Une fois la société créée nous donner un exemplaire des statuts et KBIS.

## **DOMICILIATION D'UNE ASSOCIATION** *(Documents à fournir) \**

Photocopie de l'inscription au Journal Officiel.

Photocopie de la carte d'identité ou passeport du Président ou du Trésorier.

Attestation de domicile : quittance de loyer ou facture EDF ou Télécom.

Donner un n° de téléphone afin que nous puissions vous joindre.

Une fois la société créée nous donner un exemplaire des statuts et KBIS.

## **DOMICILIATION PERSONNELLE** *(Documents à fournir) \**

Photocopie de la carte d'identité ou passeport du gérant ; carte de séjour si étranger.

Attestation de domicile : quittance de loyer ou facture EDF ou Télécom.

Donner un n° de téléphone afin que nous puissions vous joindre.

*\* Avec tous ces éléments, nous établirons le contrat en double exemplaire qui devra être signé par les deux parties, un règlement de 3 mois devra être versé à la signature du contrat.*